



## renouvellement d'abonnement sur un site internet

Par **profspledj**, le **04/01/2012** à **16:30**

Voici quelque temps, j'ai opté pour un abonnement "premium" de 3 mois sur un site de recherche d'anciens camarades de classe.

J'ai payé cet abonnement par le système "e carte bleue" qui permet un paiement unique par le biais d'une CB virtuelle valable pour une seule transaction.

Les 3 mois écoulés, ne pouvant plus être débité, je n'ai pas jugé utile de répondre à l'email m'invitant à payer un renouvellement d'abonnement. J'estime en effet que mon silence et l'inaccessibilité à mon compte bancaire suffisent à signifier une résiliation.

Malgré cela le site en question s'est apparemment autorisé à appliquer la tacite reconduction (est elle licite en l'occurrence?) et me menace de confier la gestion de ma soit disant dette (12 euros) à une société de recouvrement. Par ailleurs je n'ai jamais utilisé les services fournis par cet abonnement renouvelé.

Suis je dans mon bon droit en refusant de payer?

Par **Centaure**, le **04/01/2012** à **19:07**

Tout dépend des conditions particulières figurant dans le contrat d'abonnement précédemment conclu.

Si le contrat est stipulé par tacite reconduction, il est nécessaire de rompre celui-ci dans les formes prescrites au contrat. Si rien n'est précisé, je pense qu'il y a abus de la part du site et à charge pour lui d'établir la validité de la dette. Dans ce dernier cas : wait and see.

Par **profspledj**, le **04/01/2012** à **19:19**

Merci beaucoup,  
je vais essayer de revoir le contrat et son mode de rupture de plus près.

Bonne année!